

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sévria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

DÉLIBÉRATION n° 2026-09-06

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

ANIMATION ET VIE LOCALE

Approbation du règlement intérieur d'utilisation des salles communales

Valérie ROY expose :

Les salles communales peuvent être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives, et plus généralement de loisirs, ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Afin de permettre une utilisation encadrée des différentes salles communales, des modalités d'utilisation des équipements doivent être définies afin que les mises à disposition se déroulent dans des conditions optimales.

C'est pourquoi un règlement intérieur, joint en annexe, a été établi pour toutes les salles communales faisant l'objet d'une mise à disposition, que celle-ci soit gratuite ou payante, conformément à la délibération fixant les tarifs de location des salles. Ce règlement général sera complété d'une notice d'utilisation pour chaque salle.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Lien social et vie associative du 8/09/2026,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation des salles communales.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET

A large, stylized black ink signature of Patrice CHOIMET.